

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rythmes scolaires : Mérignac concerte les familles en toute transparence

Dans le cadre de sa concertation sur l'organisation des rythmes scolaires, la Ville de Mérignac a souhaité consulter l'ensemble des familles. Ces dernières pourront se prononcer jusqu'au 22 mars pour le maintien de la semaine d'école de 4,5 jours ou le retour à la semaine de 4 jours. Une lettre provenant du syndicat enseignant SNUipp-FSU a été adressée aux parents d'élèves. Ce courrier remet en cause la sincérité du sondage en s'appuyant sur des affirmations fausses. La Ville de Mérignac souhaite réagir à cette mise en cause et clarifier la situation.

Le dispositif retenu par la Ville permet aux deux représentants légaux de voter afin de tenir compte de la diversité des familles. Afin de faciliter le vote et n'exclure personne, deux modalités sont proposées aux parents : un vote sur un questionnaire papier ou un vote en ligne (chaque parent a reçu un SMS avec un lien vers ce formulaire).

Les services de la Ville disposent des coordonnées des parents des enfants scolarisés dans les écoles publiques, ils n'ont pas les coordonnées des parents d'élèves scolarisés dans le privé, aussi, il est faux d'affirmer que les parents d'élèves des écoles privées peuvent voter.

Afin de s'assurer de la sincérité de la consultation, plusieurs précautions ont été prises :

- Les votes sont nominatifs (nom, prénom, adresse email et nom de l'école) afin de pouvoir vérifier que seuls les parents des élèves inscrits dans les écoles publiques de Mérignac votent et afin d'éviter les doublons.
- Le formulaire en ligne n'accepte qu'une adresse mail par vote, chaque représentant légal peut voter.

Concernant le dépouillement des votes :

- Les éventuels double votes seront supprimés ;
- Les éventuels votes de personnes dont les noms ne figurent pas sur la base de données du service Éducation en tant que parents d'élèves des écoles publiques de Mérignac seront supprimés ;
- La Ville a mandaté un huissier qui procèdera au contrôle de la sincérité du scrutin et en attestera la régularité

Alain Anziani, Maire de Mérignac et Président de Bordeaux Métropole n'envisage pas l'action publique sans concertation et dialogue permanent. Une telle remise en cause de la probité des élus et agents de la Ville en charge de cette consultation est regrettable.

Contact presse : Virginie Bougant, 06 27 52 48 69, v.bougant@merignac.com